

Nous avons pris un bon départ en ce qui concerne les terres recelant des gisements de pétrole mais je sais que les lignes de base ne sont pas déterminées et que si survient un quelconque querelle d'importance au sujet de quelques pieds carrés de terre, cela pourrait se traduire par une catastrophe là-bas. Il n'en demeure pas moins que nous avons besoin d'un système d'arpentage adapté à de vastes territoires et d'un simple système de grille qui se prête facilement au numérotage de sorte que les endroits puissent être facilement repérés.

J'en viens maintenant à mon dernier point concernant la question de l'arpentage. J'ai fait allusion au système de grille par opposition au système de mesure linéaire à partir d'une rivière. Nous avons parlé du système des carrés qui fonctionne assez bien dans les Prairies sauf dans les bois et les terrains vallonnés le long des rivières du nord des Prairies mais maintenant nous allons avoir affaire à un nouveau secteur absolument immense—peut-être dix fois plus vaste que la masse terrestre du Canada. Il nous faut mettre au point un système permettant un repérage facile. En ce qui concerne le grille sous-marine, je pense qu'il faudra le dresser à partir des points de ligne de base où, grâce à la triangulation et à l'utilisation d'appareils modernes de radar, on peut repérer les endroits en synchronisant les signaux émis par la balise.

Tout cela est connu des scientifiques qui ont mis au point ce système dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Nous possédons un énorme bagage de connaissances à ce sujet et nous devons le transmettre à la nouvelle génération d'arpenteurs qui travailleront dans le Nord. C'est pourquoi nous devons approuver les mesures concernant la formation et la discipline de ces futurs arpenteurs.

Il y a une question de simple bon sens et strictement politique que j'aimerais poser au gouvernement. Un autre bill a été présenté à la Chambre concernant la conversion au système métrique et ce dernier prévoit la modification de quelque 90 lois différentes avant que nous ne puissions arriver à une conversion complète au système métrique au niveau fédéral. Le bill qui nous est présenté ne semble pourtant pas tenir compte de l'existence de ce processus de conversion au système métrique. Je suppose donc que nous devons revoir ce bill dans deux ans pour l'adapter au système métrique.

S'il y a quelqu'un au gouvernement qui comprend les difficultés éprouvées par le leader du gouvernement à la Chambre à expédier l'étude des bills, il devrait dire à ces brillants imbéciles qui sont chargés de rédiger les projets de lois que nous en avons un autre à l'étude concernant le passage au système métrique. Dans ce domaine nous sommes en terrain inconnu: au large des côtes, on n'a à bousculer aucune culture, et on ne risque pas de heurter les traditions paysannes ou autres. Alors, pourquoi ne pas nous mettre tout de suite à ce système qui finira par être adopté sur l'ensemble du territoire? Je suppose que cela n'a jamais effleuré l'esprit des rédacteurs de bills. Mais, à l'échelon ministériel, il doit sûrement y avoir quelqu'un au comité législatif du cabinet qui puisse comprendre que pour devenir un meilleur Canadien, il faut autre chose que remplacer *terre publique* par *terre fédérale* et *Dominion land surveyor* par *Canada land surveyor*. C'est semer la désunion. Le comité législatif du cabinet devrait comprendre qu'un autre ministre cherche à faire adopter un bill de conversion métrique qui ne porte que sur neuf lois, ce qui veut dire qu'il faudra au autre bill pour rectifier les 81 autres.

Arpentage des terres—Loi

Le cabinet est-il atteint de sclérose? Est-ce qu'il s'en remet purement et simplement aux brillants sujets qui ont pondu cela? Qui est-ce qui est en situation de réfléchir au cabinet? Il doit sûrement s'y trouver quelqu'un pour s'acquiescer tout bêtement des fonctions de membre du Conseil privé?

Il n'y a rien que nous puissions faire à ce sujet aujourd'hui, mais il va falloir amender le bill avant son adoption, si le gouvernement tient vraiment au système métrique. Le cabinet aurait grand besoin qu'on lui fasse détoner un énorme pétard, pour le réveiller. Lorsque le gouvernement a présenté hier le bill modificatif de la loi sur la Commission canadienne du blé, l'opposition a jugé qu'il s'agissait d'une mesure utile pour l'essentiel et n'a pas hésité à lui donner son appui. Mais le ministre qui nous présente ce bill de mise à jour ne semble pas savoir qu'un de ses collègues du ministère cherche à faire adopter le système métrique, et c'est un peu vexant de perdre notre temps à de pareilles questions.

Ce bill sur l'arpentage prouve bien à quel niveau d'abrutissement on est rendu au gouvernement. Le dicton veut qu'on vieillisse très vite au gouvernement. Je pense qu'on en a aujourd'hui la preuve.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je considère que le bill C-4 en est un d'une très grande importance. En effet, il amende considérablement la loi déjà existante. Dans un premier temps, le bill propose d'abandonner la désignation des terres du Canada qui étaient mentionnées auparavant dans la loi actuellement en vigueur par le mot *Dominion*. Je pense que cette substitution est tout à fait normale dans l'évolution de notre pays.

Si l'on se reporte en 1931, lors de l'adoption du Statut de Westminster, on constate qu'il a été fait mention plus spécialement du mot Canada beaucoup plus que du mot *Dominion*. Par conséquent, si nous voulons réellement nous affirmer comme peuple et être fiers de notre pays, nous devons partout, autant que possible, le désigner sous le nom de Canada. Pour ma part je ne suis pas du tout offensé du fait que dans cette loi l'on propose justement ce changement. Au contraire, j'en suis très heureux parce que nous allons célébrer dans quelques semaines la fête du Canada. Ainsi, on évolue, on avance graduellement. Il faut absolument qu'on amende les lois pour les rendre conformes à cette appellation qui, de plus en plus, devra trouver une préférence dans le cœur de nos Canadiens.

En ce qui concerne l'arpentage, je dois dire que j'ai eu l'occasion de travailler pendant que j'étais un peu plus jeune avec des arpenteurs-géomètres. J'ai bien aimé leur métier. Je trouvais cela formidable d'avoir à accompagner des hommes qui avaient une connaissance assez considérable des terrains, et qui pouvaient en faire des plans pour que les propriétaires, qui par la suite deviendront les occupants de ces terrains, puissent se reconnaître et se situer d'une façon très précise. J'ai eu également à participer à des recherches pour tâcher de situer un terrain qui appartenait à une succession mais qui n'était pas arpenté, ce qui a été la cause de chicanes, de procès. Cela a coûté énormément cher justement parce que le terrain n'avait pas été arpenté, ce qui aurait dû être fait antérieurement mais qui n'avait pas été fait. Malheureusement, les héritiers de ces terrains ont dépensé des sommes considérables pour être en mesure d'établir leurs véritables titres.